

CONV 392/02

CONTRIB 137

NOTA DE ENVIO

de:	Secretariado
para:	Convenção
Assunto:	Contributo apresentado pelos membros da Convenção pertencentes ao PES, intitulado: "Prioridades para a Europa"

O Secretário-Geral da Convenção recebeu dos membros da Convenção pertencentes ao Partido Socialista Europeu o contributo ¹ que figura em anexo.

¹ As 11 versões linguísticas foram-nos enviadas e estarão disponíveis no sítio Web da Convenção com a maior brevidade.

Priorités pour l'Europe

Le Parti socialiste européen à la Convention sur l'Avenir de l'Europe :

3 octobre 2002

Un tiers des Membres de la Convention vient du Parti socialiste européen. Ils représentent l'Union européenne, ses Etats membres et les pays candidats à l'Union européenne. Ce document –publié au moment où commence le travail détaillé qui consiste à élaborer une nouvelle Constitution européenne – exprime leur vision d'une Europe dotée d'une forte dimension sociale et d'une démocratie renforcée.

Ultérieurement, d'autres documents, examinant les aspects du débat sur l'avenir de l'Union de façon plus précise, seront publiés en fonction du déroulement des travaux de la Convention. Une prise de position finale sera publiée avant que la Convention ne conclue ses travaux en juin 2003.

Faire que l'Union européenne fonctionne pour chaque citoyen

Nous, socialistes et sociaux-démocrates européens, voulons construire une démocratie européenne– une Europe pour les citoyens– fondée, d'une part, sur la double légitimité des Etats et des peuples d'Europe et, d'autre part, sur nos valeurs partagées en tant qu'europeens. Ces valeurs sont proclamées dans la Charte européenne des Droits fondamentaux ; elles ont donné un contenu au modèle social européen qui équilibre la concurrence et la solidarité ; et elles sont fondées sur les principes d'égalité et de respect des minorités.

La création d'une Union européenne plus démocratique, ouverte et efficace implique que nous devons réformer les structures actuelles de l'Union. La plus grande légitimité démocratique sur laquelle repose l'intégration européenne à venir, requiert une plus grande transparence et plus de responsabilité dans le processus de décision européen. La réforme doit être accompagnée par d'importants efforts pour promouvoir auprès des citoyens une meilleure compréhension de l'Union et des bénéfices qu'elle apporte. Nous devons encourager les gens à participer à la vie politique –et nous devons leur apporter ce qu'ils veulent et ce dont ils ont besoin .

L'Europe ne doit pas être un projet obscur pour des technocrates et des élites politiques : elle doit engager chaque citoyen qui vit dans l'Union, quelle que soit sa position dans la vie. Les horizons de l'Europe doivent se situer au-delà des problèmes purement économiques : ses ambitions politiques ne doivent pas fluctuer au gré des vents du libre marché.

Une démocratie renforcée au niveau de l'Union européenne renforcera la démocratie aux niveaux local, régional et national.

A tous les niveaux, les membres socialistes et sociaux-démocrates de la Convention sur l'Avenir de l'Union envisagent des communautés stimulées par la concurrence, renforcées par la coopération et unifiées par la solidarité.

Un cadre institutionnel pour les réformes

Les peuples sont désorientés par la façon dont les affaires européennes sont organisées. Nous avons quatre traités qui comprennent plus de mille articles ainsi que de nombreux protocoles – et nous avons deux entités distinctes, la Communauté européenne et l'Union européenne.

Pour dissiper la confusion et le sentiment que l'Europe n'est pas assez ouverte, nous devons simplifier et réorganiser les traités.

Nous avons besoin de deux textes. Le premier comprendra les principes de base de l'Union et sa Constitution. Le second contiendra le détail des politiques.

La Constitution européenne définira le caractère de l'Union y compris ses objectifs et ses missions, ses pouvoirs et ses institutions ainsi que les droits de ses citoyens. La Constitution déterminera aussi les relations entre l'Union, ses Etats membres et ses autorités régionales et locales ainsi qu'avec les pays voisins : elle prévoira le financement de l'Union et une procédure d'amendement constitutionnel.

La Constitution doit intégrer la Charte des Droits fondamentaux, ce qui donnera aux peuples une forte garantie que l'Union respectera leurs droits au niveau européen. Elle résumera également les principes sociaux et les valeurs qui devraient inspirer les politiques de l'Union. L'inclusion de la Charte donnera aux citoyens des droits supplémentaires sans étendre les compétences de l'Union européenne. L'Union européenne doit adhérer à la Convention européenne des droits de l'Homme.

La répartition des politiques en trois "piliers", qui constitue une autre caractéristique de l'Union européenne, sème généralement la confusion auprès des citoyens. Ces "piliers" doivent être supprimés lorsque nous ferons de l'Union un organisme juridique unique.

Nous voulons promouvoir une plus grande intégration des pays de l'Union européenne et nous recherchons un cadre institutionnel unique pour l'Union européenne. Mais nous préserverons la méthode originale de l'Europe d'exercer le pouvoir – parfois au niveau de l'Union et, en d'autres occasions, comme résultat de la coopération intergouvernementale et de la coordination entre nos Etats. Dans un tel schéma, les politiques menées dans différents domaines nécessiteront différentes méthodes de travail et nous aurons besoin de mesures spécifiques pour la politique étrangère et de sécurité commune.

La réforme de l'Union devrait garder les dispositions principales du traité concernant ses relations avec les Etats membres – par exemple celles qui permettent à des pays de développer certaines politiques plus rapidement qu'au niveau de l'Union dans son ensemble. (connues sous le nom de "coopération renforcée"). Une autre mesure qui devrait être retenue – comme prévue dans le traité de Nice – est la procédure concernant la violation des principes démocratiques.

Le caractère spécifique des régions périphériques de l'Union telles que les Açores, les Canaries et les départements français d'Outre-mer, devrait être sauvegardé dans la Constitution européenne.

Il serait sage de créer un nouveau statut pour les pays voisins de l'Union européenne qui ne demandent pas leur adhésion à l'Union. Ceci nous permettrait de développer des liens politiques, économiques et culturels plus forts avec eux.

Un certain nombre de changements devraient dériver de ce nouveau cadre institutionnel dans la mesure où cela reflète nos valeurs et nos aspirations.

Moderniser et enrichir les objectifs de l'Union

Quatre grands domaines résument nos ambitions pour moderniser et enrichir les objectifs de l'Union :

- PROMOTION du développement durable et de la cohésion économique et sociale
- DEVELOPPEMENT de la richesse culturelle de l'Europe,
- SAUVEGARDE des droits et des libertés, et
- DEFENSE de l'identité de l'Europe dans le monde.

La promotion du développement durable devrait être fondée sur la croissance, le plein emploi et un haut niveau de protection sociale dans une économie sociale de marché compétitive, innovante et dynamique. Notre objectif est de construire une économie fondée sur la connaissance et sur la société de l'information. Nous désirons une Union qui renforce l'égalité entre les hommes et les femmes et qui accroît les opportunités pour les jeunes ; elle doit également inclure le rôle clé des services publics, la protection de l'environnement et le respect des droits des générations à venir. L'Union doit promouvoir le développement durable en tenant compte particulièrement de la solidarité entre ses peuples, entre ses Etats membres et entre ses villes et ses régions, afin de renforcer la cohésion économique et sociale dans toute l'Europe.

La richesse et la diversité des cultures en Europe doivent être protégées tout en développant des valeurs partagées et en acceptant des responsabilités conjointes qui répondent aux droits que leur confère la citoyenneté.

La contribution d'associations culturelles, sociales et religieuses devrait être d'une importance majeure dans la réalisation de cet objectif.

Notre troisième objectif pour l'Union est d'en faire une zone de liberté et de sécurité individuelle dotée d'un système judiciaire qui garantisse le respect des droits et des libertés individuelles.

Au niveau mondial, l'Union doit défendre son identité, promouvoir son modèle social, combattre les effets négatifs de la mondialisation et assurer la sécurité des citoyens européens dans le cadre d'un ordre international fondé sur :

- le respect de la Charte des Nations Unies et des accords internationaux,
- la paix et la démocratie,
- le respect des droits humains fondamentaux,
- la protection des droits des enfants,
- l'égalité entre hommes et femmes,
- les droits à un environnement sain,
- l'éradication de la pauvreté et la réinsertion des gens exclus de la vie sociale, et
- la promotion d'une concurrence libre et loyale dans les marchés mondiaux.

Promouvoir les principes de base

L'Union ne doit pas être une bureaucratie centralisée qui prend des décisions pesantes. Les décisions devraient, au contraire, être prises au niveau le plus approprié, que ce soit au niveau local, régional, national ou européen, reconnaissant que ces niveaux de gouvernance seront souvent conduits à travailler en partenariat pour réaliser leurs objectifs. A quelque moment que ce soit, ceci devrait constituer la meilleure chance de faire participer les gens aux décisions qui affectent leur vie quotidienne – et la législation européenne lorsqu'elle s'avère nécessaire, devrait être aussi limitée que possible.

Ces principes de subsidiarité et de proportionnalité sont de nature politique. Les parlements nationaux ont besoin de se voir respectés avant que la législation de l'Union soit promulguée. Les parlements devraient d'abord établir de nouvelles procédures d'examen des propositions législatives de la Commission et assurer le contrôle des actions de leurs gouvernements au Conseil.

La Cour européenne de justice doit assurer, quant à elle, le respect de ces principes.

Encourager le plus de gens possible à prendre part à la prise de décision – le principe de la démocratie participative – conduira l'Union à reconnaître le rôle clé des partis politiques européens dans l'élaboration et la représentation de l'opinion publique. En même temps, les citoyens et les organisations qui représentent des groupes d'intérêts particuliers, devraient avoir l'opportunité d'apporter leurs idées dans tous les domaines où l'Union intervient. Nous avons besoin de trouver les voies par lesquelles de telles idées pourraient être mises en œuvre. Le rôle des syndicats et leur droit d'organiser des activités supranationales, ainsi que celui des organisations d'employeurs et des autres partenaires sociaux devrait être reconnu et si nécessaire renforcé. La société civile devrait se voir attribuer le droit d'être consultée en matière législative.

Mieux partager le pouvoir

Etablir une liste stricte des responsabilités pour les Etats membres de l'Union serait une erreur. Ce qui est réellement important, c'est de définir la portée et l'étendue de l'autorité de l'Union européenne dans les domaines où cela s'avère nécessaire afin que les Etats membres et les peuples puissent poursuivre leurs objectifs communs. Nous désirons promouvoir et développer la méthode communautaire de prise de décision dans laquelle les institutions de l'Union européenne se partagent la responsabilité.

La nouvelle Constitution devrait dès lors dire clairement quelles sont les responsabilités exclusives de l'Union – et devrait décrire les domaines dans lesquels l'Union partage les responsabilités avec les Etats membres. Dans les domaines restants, qui tombent sous la responsabilité des Etats membres, l'Union européenne pourrait apporter un soutien à travers la promotion et la coordination des politiques nationales.

L'Union devrait pouvoir agir pleinement en tant qu'entité politique quand cela s'avère nécessaire – mais elle devrait aussi éviter d'imposer des harmonisations inutiles. C'est pourquoi :

- Nous voulons promouvoir et protéger notre modèle social. Il doit y avoir un lien étroit entre la coordination économique et sociale. Cela nous permettra d'utiliser le potentiel économique de l'Union et de l'euro en vue de réaliser le plein emploi, un haut niveau de protection sociale et d'assurer aux populations, dans toutes les régions de l'Union, la même qualité de vie. Nous devons établir des priorités économiques et sociales pour l'Union dans son ensemble avec des objectifs pour la politique économique, de l'emploi, sociale et environnementale, objectifs que les Etats membres devront atteindre.
- La coordination des politiques devrait être introduite dans le Traité. Ce nouvel instrument permettrait aux Etats membres de coordonner leurs politiques autour d'objectifs définis en commun, d'indicateurs et de lignes directrices adoptés par le Conseil et le Parlement européen sur proposition de la Commission européenne.
- Nous voulons que l'Union européenne soit un acteur mondial fort et dynamique. Elle devrait prendre ses responsabilités face au défi de la mondialisation en matière de politique étrangère et de sécurité. Le vote à l'unanimité dans la prise de décisions devrait être limité à l'adoption de nouvelles stratégies européennes. Les Etats membres devraient uniquement agir conformément à ces stratégies ou librement lorsqu'il n'existe pas de position commune européenne.

- La prévention des conflits demande une attention particulière et nous devons développer notre politique de sécurité et de défense en vue de remplir nos obligations pour le maintien de la paix – les dites "tâches de Petersberg" – nous dotant à la fois d'une capacité opérationnelle militaire et civile de gestion des crises, le déploiement des troupes devant rester sous contrôle national. La politique de défense et de sécurité devrait être soumise à un examen parlementaire adéquat. L'Union devrait progressivement être représentée en tant que telle dans les organismes internationaux dont les activités concernent les domaines dans lesquels l'Union elle-même exerce ses compétences. Une telle disposition ne devra pas empiéter sur les droits des Etats membres d'être représentés eux-mêmes dans de telles organisations.
- La notion d'Union européenne constituant un espace de liberté, de sécurité et de justice doit être mise en accord avec la Charte des Droits fondamentaux. La politique devrait être principalement établie à travers des législations cadre. Cela permettra aux autorités nationales et régionales de définir en détail la législation, de telle sorte qu'elle réponde au mieux aux nécessités locales. Dans le même temps, l'Union doit demeurer apte à adopter une législation européenne, lorsque cela s'avère nécessaire, pour appliquer des règles standard dans tous les Etats membres, en vue de faire face à des problèmes transfrontaliers.

Quand la compétence de l'Union est limitée à l'élaboration d'une législation cadre, la Cour européenne de Justice devrait avoir le pouvoir de se prononcer sur l'action de l'Union si celle-ci a outrepassé ses pouvoirs.

L'Union est la plus grande zone géographique du monde pour le libre commerce des biens et des services. Le bon fonctionnement de ce marché est essentiel et les pouvoirs de la Commission concernant la concurrence devraient être sauvegardés et, si besoin, renforcés. Lorsque des mesures pour maintenir le fonctionnement régulier de ce marché sont nécessaires – alors que l'harmonisation des règles nationales s'avérerait incompatible avec le principe de subsidiarité ou celui de proportionnalité – les institutions ne devraient avoir recours qu'aux mesures prévues par les traités pour éliminer les distorsions de marché.

Rendre l'Union plus ouverte

L'Europe doit changer la façon dont elle adopte ses lois, en commençant par utiliser les termes "lois" et "lois-cadres" au lieu de termes relevant d'un jargon obscur, tels que "règlements" et "directives".

La Commission européenne doit garder le monopole de l'initiative pour les nouvelles lois et le Parlement européen doit avoir pleinement le droit de s'exprimer sur la législation à travers une procédure législative claire et unique. L'Union européenne doit créer un nouveau Conseil unique pour les affaires législatives qui devrait légiférer de façon transparente.

Un Conseil rationalisé se réunira en formations spécialisées pour coordonner la politique concernant les affaires étrangères, l'économie, la justice et les affaires intérieures, la politique sociale et de l'emploi. Les ministres nationaux se réunissant au sein du Conseil Affaires générales prépareront les sommets européens.

La procédure budgétaire, qui doit être réorganisée et calquée sur la procédure législative, s'appliquera sur base d'une proposition annuelle de la Commission. Cette proposition couvrira les dépenses (supprimant la distinction entre dépenses obligatoires et non obligatoires) et les ressources. A cet effet, les accords interinstitutionnels sur les questions budgétaires doivent être intégrés dans les traités de même que le cadre permettant de conserver les dépenses sous contrôle (ce que l'on appelle les "perspectives financières").

La Commission européenne devrait être en charge de tout le suivi législatif nécessaire ainsi que de la mise en œuvre et la coordination.

Le Parlement européen et le Conseil des ministres devraient avoir le droit de contester, à une majorité définie, les mesures prises par la Commission pour mettre en œuvre des décisions.

Avec cette structure simplifiée pour les institutions de l'Union européenne, le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement (le Conseil européen) définira les priorités stratégiques de l'Union européenne et devra jouer un rôle spécifique plus large en matière d'affaires étrangères, de sécurité et de défense.

Le système judiciaire européen garantira le plein respect de la loi européenne par les Etats membres et par les institutions européennes. IL garantira également que tous les citoyens européens et les résidents bénéficient du respect, de la défense et de l'amélioration de leurs droits reconnus par la Constitution et les Traités.

Rendre les institutions plus efficaces

Les modalités actuelles qui invitent les pays de l'Union européenne à prendre la présidence du Conseil, à tour de rôle, tous les six mois, doivent être revues. Elles constituent un obstacle à la continuité de la politique du Conseil. Un plus long mandat de la nouvelle présidence, visant à sauvegarder la continuité des politiques du Conseil, devrait faire partie d'un accord plus large fondé sur l'égalité entre les Etats membres et sur un équilibre général entre les institutions.

L'unanimité ne devrait s'appliquer qu'à la législation ayant un impact constitutionnel ou aux questions de souveraineté nationale. Toute autre législation devrait être décidée par une majorité qualifiée basée sur une double majorité : celle des Etats membres, d'une part, et, d'autre part, celle de la population de l'Union européenne dans son ensemble. Cette double majorité est la manière la plus juste et la plus compréhensible de prendre des décisions au niveau de l'Union européenne.

Les Européens doivent parler d'une seule voix sur la scène internationale. Ainsi, nous devrions mettre fin à la duplication confuse des tâches entre le Haut Représentant du Conseil pour la PESC et la désignation par la Commission d'un membre en charge de la politique étrangère. Un nouveau porte-parole européen pour les affaires étrangères devrait, en dernier ressort, être responsable devant le Conseil.

L'autorité du ou de la Président(e) de la Commission européenne devrait être renforcée, premièrement, en lui conférant une légitimité démocratique plus large, et, deuxièmement, en lui accordant le droit d'attribuer et de ré-attribuer les responsabilités politiques des Commissaires, de telle sorte que ceux-ci forment un groupe aussi compétent que possible.

Rendre les institutions plus démocratiques

L'avis du Parlement européen et, quand cela est approprié, son accord, doivent être donnés pour toutes les nominations d'importance constitutionnelle. Ces dispositions devraient également s'appliquer aux accords internationaux.

Le Parlement européen doit exercer son contrôle sur les nouvelles activités européennes concernant la justice et les affaires intérieures respectant le principe que les questions pénales doivent demeurer de la responsabilité première des Etats membres.

Les institutions de l'Union européenne dans leur ensemble doivent appliquer le principe de la parité entre les sexes dans leurs nominations.

Les travaux de toutes les institutions européennes doivent être fondés sur le principe de la transparence maximale. Le principe de l'accès du public aux documents officiels devrait être étendu à l'ensemble des institutions et des organes de l'Union. La Constitution devrait prévoir la liberté de

publication et l'introduction de règles limitant le droit des institutions d'identifier les sources d'information.

Le droit du citoyen à une bonne administration devrait être garanti par la Constitution. Toutes les institutions et les organes de l'Union européenne devraient être obligés d'adhérer à des règles de bonne conduite administrative et à l'information des citoyens sur ce qu'ils sont en droit d'attendre.

Les parlements nationaux doivent avoir un rôle accru, en particulier en vérifiant le respect du principe de subsidiarité sans pour cela qu'il soit nécessaire de créer de nouvelles institutions. Une coopération plus étroite avec le Parlement européen est nécessaire dans de nombreux aspects de la politique de l'Union européenne. Pour cela, nous améliorerons les mécanismes du contrôle démocratique.

Le rôle important des régions et des collectivités locales doit être souligné. Leur autorité devrait être mieux sauvegardée et l'Union européenne devrait s'ouvrir aux propositions qui les impliquent plus étroitement dans l'établissement des règles européennes qui ont des répercussions à leur niveau.

Finalement, une Europe plus démocratique requiert que le Parlement européen, les parlements nationaux et l'Europe des citoyens aient un rôle dans les futurs amendements de la nouvelle Constitution européenne.
